

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 000681 – AMR 41/053/00AU 323/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MEXIQUE **Craintes pour la sécurité / menaces de mort**
Jaime Avilés, journaliste

Londres, le 24 octobre 2000

Un journaliste qui travaille pour le grand quotidien national *La Jornada* a reçu des menaces de mort après avoir vivement critiqué dans un article le gouverneur de l'État du Tabasco, qui est membre du *Partido Revolucionario Institucional* (PRI, Parti révolutionnaire institutionnel), actuellement au pouvoir au Mexique.

Le journaliste Jaime Avilés a reçu ces menaces par courrier électronique dans la soirée du 21 octobre. Le message contenait la mise en garde qui suit : « *Tu sais compter ? Tu vas apprendre en comptant les minutes qui te restent à vivre.* »

Précédemment ce même jour, *La Jornada* avait publié un article qui contenait des allégations détaillées de corruption mettant en cause Roberto Madrazo Pintado, gouverneur de l'État du Tabasco, situé dans le sud-est du pays.

Ce message était signé « *Bob Big* », ce qui laissait à penser que l'expéditeur avait intercepté le courrier électronique de Jaime Avilés. Quelques jours auparavant, il avait en effet écrit à un ami de confiance qu'il se trouvait « *au pays de Bob Big Hit* », faisant un jeu de mot sur la signification en anglais du nom du gouverneur.

Jaime Avilés avait déjà reçu des menaces par courrier électronique en mai de cette année, après avoir écrit une série d'articles sur les mesures de répression gouvernementales prises contre des communautés indigènes dans l'État du Chiapas. On pouvait lire dans ce message : « *Fils de pute de merde, c'est la première et dernière fois que nous t'avertissons d'arrêter de déconner. Nous savons où te trouver et nous allons t'éclater la tête.* »

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les journalistes mexicains font souvent l'objet d'agressions et de menaces de mort liées à leurs activités professionnelles, et nombre d'entre eux vivent dans la crainte de subir des représailles de la part de personnes ou d'organisations qu'ils ont évoquées dans le cadre de leur travail. Les autorités mènent rarement des enquêtes dignes de ce nom sur ces affaires, laissant le champ libre aux responsables de ces agissements pour récidiver.

Après avoir dirigé le Mexique pendant soixante et onze ans, le PRI a commencé à perdre son emprise sur le pouvoir. Le gouverneur du Tabasco, Roberto Madrazo Pintado, était le candidat de ce parti à l'élection présidentielle qui s'est déroulée en juillet cette année. Il a été battu et son mouvement cédera bientôt le pouvoir à l'opposition.

Aux termes de la loi, il ne pouvait briguer les suffrages des électeurs pour un second mandat de gouverneur du Tabasco, État qui figure au nombre des bastions traditionnels du PRI. Son successeur au sein de ce parti a remporté les élections organisées au Tabasco le 15 octobre, sur fond d'allégations de fraude. Certaines informations indiquaient également que des électeurs potentiels de l'opposition avaient été intimidés dans les bureaux de vote par des groupes d'individus armés de bâtons, de pelles et de gourdins. Le responsable d'une organisation de familles originaires du Tabasco vivant dans la ville de Mexico, qui a révélé des cas de fraude électorale, a reçu des menaces de mort. Roberto Madrazo Pintado a été accusé d'avoir orchestré ces manœuvres frauduleuses au Tabasco pour étayer ses prétentions à la direction du PRI.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / courrier électronique / fax / lettre express / lettre par avion (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les menaces de mort qu'a reçues Jaime Avilés, journaliste à *La Jornada*, le 21 octobre 2000 ;
- appelez les autorités à prendre les mesures de protection jugées nécessaires par cet homme pour garantir sa propre sécurité ;
- demandez instamment que soit menée sans délai une enquête exhaustive et impartiale sur ces menaces de mort, que les résultats de ces investigations soient rendus publics et que les responsables présumés soient traduits en justice ;
- mentionnez la recommandation formulée en septembre 1998 par la Commission interaméricaine des droits de l'homme (*Report on the Situation of Human Rights in Mexico* [Rapport sur la situation des droits humains au Mexique], OEA/Ser.LV/II.100, paragraphe 671), qui engage les autorités mexicaines à « *adopter les mesures nécessaires pour punir les auteurs de crimes commis contre des personnes exerçant leur droit à la liberté d'expression ; une enquête efficace et impartiale devra notamment être menée dans les plus brefs délais sur toutes les plaintes pour harcèlement concernant des journalistes* » [traduction non officielle].

APPELS À :

Remarque : Si un correspondant vous répond lorsque vous tentez d'envoyer un fax, demandez : « El tono de fax, por favor. »

Ministre de l'Intérieur :
Lic. Dióodoro Carrasco Altamirano
Secretario de Gobernación
Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, 1er piso, Col. Juárez,
México D.F., CP 06699
Mexique

Télégrammes : Secretario Gobernación, México D.F.,
Mexique

Fax : + 52 5 546 5350

Formule d'appel : *Señor Secretario*, / Monsieur le Ministre,

Procureur général de la République : Lic. Jorge Madrazo
Procurador General de la República
Av. Reforma, esq. Violeta, Col. Guerrero
México D.F., CP 06300
Mexique

Télégrammes : Procurador General República, México D.F.,
Mexique

Fax : + 52 5 346 0906

Courriers électroniques : ofproc@pgr.gob.mx

Formule d'appel : *Señor Procurador General*, / Monsieur le
Procureur général,

Président de la Commission nationale des droits

humains (CNDH) : Dr. José Luis Soberanes Fernández
Presidente de la Comisión Nacional de Derechos Humanos
Periférico Sur 3469, 5° Piso
Col. San Jerónimo Lídice
México D.F., C. P. 10200
Mexique

Télégrammes : Presidente CNDH, México D.F., Mexique

Fax : + 52 5 135 0595

Formule d'appel : *Señor Presidente*, / Monsieur le Président,

COPIES À :

**Organisation non gouvernementale (ONG) de défense
des droits humains :**

Centro de Derechos Humanos "Miguel Agustín Pro Juárez"
A.C.
Serapio Rendón 57-B, Col. San Rafael
México D. F. 06470
Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

**PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 5 DÉCEMBRE 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL
FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.**

*La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW,
Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty
International - ÉFAI -*